



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/12/2019

Référence
2019_12_22

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	23	33

Date de la convocation
10/12/2019

Date d'affichage
10/12/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 17 Décembre à 10 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à Mme BELLEC Claude, SOUDON Chantal à M. POUPON Julien, MM : GOURVIL Arnel à M. CUILLANDRE François, GUEGANTON Loïc à M. CALVEZ Christian, LORCY Arnel à Mme LE VAILLANT Annie, OGOR Pierre à M. CAP Dominique, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew

Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, BRUBAN Claudine, MM : GIBERGUES Bernard, KERMAREC Charles, LARS Roger, MELLOUËT Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, SALAMI Réza, STEPHAN Yves, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaële, RIOS GUARDIOLA Laura MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry.

A été nommé(e) secrétaire : M LECLERC Patrick

Objet de la délibération :
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

1 – LE SCoT

L'année 2020 sera consacrée à la révision du SCoT afin d'intégrer notamment le territoire de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Les travaux d'étude sur le diagnostic seront réalisés durant le 1^{er} semestre pour pouvoir être présentés à partir de septembre prochain.

En parallèle de ces procédures, il conviendra d'accompagner les communautés de communes dans leur démarche d'élaboration du PLUi et de mise en œuvre du SCoT. Le Pôle métropolitain continue à être présent en CDAC en tant que Personne Publique Associée.

L'ingénierie pour le compte du SCoT est assurée par les services du Pôle métropolitain et de l'ADEUPa. La contribution à l'ADEUPa pour l'année 2019 est stable à hauteur de 185 000 €.

Un suivi du recours en cours est également effectué avec notre conseil juridique.

L'État devrait accompagner financièrement la nouvelle révision du SCoT et ce au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

SIG Pays : Geopaysdebrest en 2020

La plateforme « Geopaysdebrest » continue à apporter de nouveaux services avec un nouveau visualiseur. Le SIG est un véritable outil au service des politiques du Pôle métropolitain et des collectivités locales du Pays de Brest (politiques d'urbanisme, de foncier économique, de tourisme...). Le travail spécifique de « rattrapage » pour la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay est en phase d'achèvement. A noter que le SIG portera la réalisation du cadastre solaire pour toutes les communautés de communes du Pays de Brest.

Il est proposé de renouveler la convention de gestion avec Brest métropole avec une contribution stable du Pôle métropolitain à hauteur de 186 000 €.

2 – ECONOMIE ET EMPLOI

✓ Outils d'appui au développement économique

Depuis 2013, le Pôle métropolitain du Pays de Brest contribue à la mise en place d'une stratégie partagée d'accueil et de développement des entreprises sur le territoire. Cette réflexion s'est concrétisée par le déploiement en 2018 d'un Système d'information partagé pour le développement économique.

Ce travail va se poursuivre en 2020 autour des 3 axes :

- Poursuite de l'appui aux EPCI du Pays de Brest et partenaires pour favoriser l'appropriation des outils
- Faire évoluer le portail de promotion de l'immobilier d'entreprise (plus adapté aux usages, nouveaux services) par une prestation externe. Cet outil est en forte augmentation de fréquentation.
- Poursuite de la réflexion sur la question de l'optimisation du foncier économique existant sur le territoire du Pays de Brest.

• Cluster algues

Le cluster algues du Pays de Brest a été lancé en septembre 2018 avec une cheffe de projet recrutée par le Technopôle Brest Iroise pour l'animer. Le pôle métropolitain reste très impliqué dans le pilotage du cluster ainsi

que dans le suivi du plan d'actions.

- **Structuration de la filière forêt-bois en Pays de Brest**

En mai 2019, les travaux visant à développer la filière forêt bois ont débuté après avoir confié une prestation à l'association interprofessionnelle régionale Abibois. L'objectif est d'élaborer un plan d'actions en lien étroit avec les entreprises et acteurs de la filière. Dès début 2020, des ateliers permettront de présenter le diagnostic et d'élaborer la stratégie.

Le programme européen LEADER co-finance ce projet.

3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans le domaine de la transition énergétique, plusieurs projets seront poursuivis, conduits en 2020 :

- PCAET : poursuite de l'accompagnement des 6 Communautés de communes pour l'élaboration de leur PCAET par le chargé de mission recruté à cet effet au sein du Pôle métropolitain.
- Poursuite de l'animation du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (chaleur d'ici même) auprès des opérateurs publics et privés. Cette animation est financée par l'ADEME et confiée à Ener'gence.
- Lancement de l'étude de planification énergétique qui sera financée par l'ADEME, la Région, la caisse des dépôts et un complément des intercommunalités.
- Coordination et suivi du Contrat de Transition Écologique avec l'État
- Coordination et suivi du programme de mobilisation citoyenne avec les intercommunalités, financé par l'ADEME et la Région
- Premières réflexions quant à l'opportunité de création d'un fonds carbone

L'association Ener'gence intervient sur de nombreux dossiers auprès du Pôle métropolitain en tant qu'expert technique.

4 – ACCESSIBILITE ET MOBILITE

- **Aménagement numérique**

En 2020, les missions auprès des communautés de communes et de la métropole seront les suivantes :

- La gestion patrimoniale des infrastructures numériques,
- L'accompagnement des communautés dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit,
- Suivi du déploiement de sites de téléphonie mobile 4G,
- Poursuite de l'étude pour la création d'un réseau de collecte,
- L'accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique).

Une convention entre Brest métropole et le Pôle métropolitain précise les modalités de la mission de services effectuée par Brest métropole. En 2020, la contribution du Pôle métropolitain sera stable à hauteur de 65 000 €.

-

Mission mobilité durable

L'année 2020 permettra de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions mobilité durable :

- Accompagnement des entreprises sur les ZAE
- Communication sur les services existants :
 - Réalisation de vidéos
 - Réalisation d'un livret de présentation des services
 - Travail avec les EPCI sur le contenu de leur site internet
 - Formation d'un réseau d'ambassadeurs (personnel de mairie, personnel de gares, offices de tourisme...)
- Accompagnement des EPCI pour trouver des financements (appels à projet...)
- Coordination des acteurs : réunions club des acteurs de la mobilité, travail sur un site internet pour recenser les principaux documents et actualités
- Animation du dialogue avec la Région : transports en commun, Loi d'Orientation des Mobilités
- Suivi des PCAET volet mobilité

Cette mission continue à faire l'objet d'une large concertation avec les acteurs clés du territoire (collectivités, entreprises, associations...) et est cofinancée par l'ADEME et le Conseil régional.

5 – SERVICES AU PUBLIC

- **Mise en œuvre du contrat local de santé**

Le contrat local de santé a été signé en juin 2019. 2020 sera consacré à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions organisé autour de 4 axes :

- Accès aux soins de premier recours et développement de l'exercice coordonné
- Prévention et promotion de la santé
- Populations vulnérables et leurs aidants
- Innovation et participation citoyenne

Cette mission sera cofinancée par l'ARS et le Conseil régional.

6 – ANIMATION ET GESTION DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Le comité unique de programmation va se réunir à nouveau en 2020 pour finaliser la programmation des crédits régionaux et européens (LEADER, DLAL FEAMP et ITI FEDER). Des moyens seront également destinés à l'évaluation de ses programmes.

L'année 2020 sera également consacrée à préparer les nouveaux programmes financiers qui devraient être effectifs dès 2021.

En septembre 2020, le Pays de Brest organisera la rencontre nationale réunissant tous les territoires maritimes français bénéficiant du DLAL FEAMP.

L'animation et la gestion de ces programmes financiers nécessitent du temps de communication, d'information, d'accompagnement des porteurs de projets dans un premier temps ainsi que du temps d'instruction et de gestion des dossiers dans un second temps. Des moyens humains dédiés y sont consacrés. Ceux-ci sont largement cofinancés par le Conseil régional et les fonds européens.

7 - ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

L'animation des activités du Conseil de développement est assurée par un agent de l'ADEUPa à temps plein pour lequel le Pôle métropolitain contribue pour moitié au financement.

En 2019, un nouvel agent a été recruté afin de répondre à l'accroissement des activités du conseil de développement du fait de la nécessité d'accompagner les communautés de communes dans leur nouvelle compétence. Cette mission sera poursuivie en 2020.

Le pôle métropolitain prend en charge les autres frais liés au Conseil de développement. À noter une contribution spécifique de la Région à hauteur de 25 000 €.

Décision du Comité syndical :

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre